

Dossier spécial schéma

Le second schéma de développement touristique a été adopté à l'unanimité par l'assemblée départementale le 13 décembre 2005, puis présenté publiquement le 18 mai 2006 à Avermes.



Contexte et objectifs généraux

Le schéma, une responsabilité départementale

La loi du 23 décembre 1992 portant répartition des compétences dans le tourisme fixe le cadre de rapport entre l'Etat, la Région, le Département et les communes.

Le Conseil général a la possibilité d'établir un schéma d'aménagement touristique départemental. Ce dernier prend en compte les orientations définies par le schéma régional de développement du tourisme et des loisirs.

Les objectifs généraux du schéma

- Proposer une stratégie globale de développement touristique à l'horizon 2010.
- Élaborer un document cadre qui définisse les axes de la future politique touristique du Département en terme de développement, de structuration de la filière touristique et de positionnement concurrentiel.
- Formaliser un plan d'actions qui réponde aux objectifs stratégiques retenus par le Conseil général, le CDT et les partenaires départementaux.

Méthodologie et animation de la réflexion

L'élaboration du schéma de développement touristique

La maîtrise d'oeuvre du second schéma a été confiée au Comité Départemental du Tourisme, le Conseil général restant maître d'ouvrage et assurant la partie financière. La démarche a été conduite en trois phases : un état de lieux, la formulation d'orientations stratégiques et l'élaboration d'un plan d'actions.

Une large concertation

a été organisée par le CDT à travers une série d'entretiens semi directifs, de consultations et contributions, réunions de travail et commissions thématiques, qui ont permis de mobiliser entre autres : les représentants de filières d'hébergement, de filières d'activités..., les prestataires de loisirs et les organismes partenaires : les Offices de Tourisme, les CCI.

La réflexion stratégique

s'est appuyée sur l'expertise du cabinet conseil KPMG THL et les travaux menés par le Comité de Pilotage de l'étude. Ce dernier a été composé d'élus, de socio-professionnels du secteur touristique, ou membres associés à l'Assemblée Générale du CDT.

Stratégie de développement du tourisme et des loisirs de l'Allier 2006-2010

Au regard des enseignements tirés du diagnostic et de la démarche participative, les trois enjeux majeurs ainsi que les axes d'interventions ont été définis. Ils constituent le fondement de la nouvelle stratégie de développement du tourisme et des loisirs de l'Allier pour les cinq prochaines années.

Enjeu de structuration

La poursuite de la structuration et de la professionnalisation de l'offre touristique constitue un enjeu majeur. Et ce, afin de faire face à un marché extrêmement concurrentiel et compte tenu de l'absence de réelle image/notoriété touristique du département. Une politique spécifique de développement de filières avec des choix thématiques pourrait être envisagée, en déterminant des pôles moteurs pour chacune d'entre elles.

Enjeu de marché

Le marché touristique doit aujourd'hui répondre à une réelle évolution des demandes : clients "zappeurs" et multi consommateurs ; des niveaux d'information, d'exigence et d'attentes plus élevés, des pratiques touristiques versatiles rendant plus complexes les efforts de typologie, etc.

Dans cet environnement, la capacité des professionnels de l'Allier à mieux connaître cette demande et à s'y adapter s'avère indispensable.

Enjeu d'organisation

Une diversité d'acteurs mène l'action touristique dans le département à différents niveaux et sur des champs de compétences variés.

Compte tenu de cette multiplicité, la coordination des niveaux d'intervention, la concertation des partenaires et la mise en cohérence des politiques et actions touristiques s'avèrent essentielles. L'ensemble de ces éléments s'appuie sur une politique partenariale affirmée ainsi qu'une organisation territoriale cohérente.



Le second schéma de développement touristique de l'Allier

Une concurrence accrue, un touriste changeant, un marché en perpétuelle évolution, l'Allier doit s'organiser pour s'adapter.



Programme d'actions : 3 enjeux stratégiques, 18 actions prioritaires

Le détail de ces actions est disponible à www.allier-tourisme.com/fr/connaitre/schema/index_schema.php

Enjeu en structuration

Améliorer et qualifier l'offre d'hébergement

- > Action 1 : soutien à l'hôtellerie indépendante
- > Action 2 : amélioration de la qualité de l'hôtellerie de plein air
- > Action 3 : qualification des meublés touristiques
- > Action 4 : restauration
- > Action 5 : autres formes d'hébergement

Déterminer les offres leaders et les consolider en priorité

- > Action 6 : valorisation du patrimoine culturel et historique, sites de visites et savoir-faire locaux
- > Action 7 : mise en tourisme des activités de pleine nature

Accompagner la mutation des villes d'eaux

- > Action 8 : les Villes d'Eaux : approche bien-être ; plan thermal régional ; patrimoine thermal

Label "Tourisme et Handicap"

- > Action 9 : label Tourisme & Handicap

Enjeu de marché

Engager une véritable démarche marketing

- > Action 10 : connaissance de la demande et de l'activité touristique
- > Action 11 : définition d'un plan marketing et de communication
- > Action 12 : renforcement des actions de promotion auprès des marchés cibles

Commercialiser l'offre touristique Allier

- > Action 13 : commercialisation de l'offre départementale

Enjeu d'organisation

Améliorer et structurer l'organisation touristique

- > Action 14 : organisation touristique départementale

Développer une politique partenariale

- > Action 15 : animation et suivi du schéma
- > Action 16 : appui aux porteurs de projets
- > Action 17 : renforcement de la professionnalisation des partenaires touristiques
- > Action 18 : gestion de l'information touristique

VOS CONTACTS :



Adrien
Bussy



Alexis
Lacroix

COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME DE L'ALLIER SERVICE DÉVELOPPEMENT

Pavillon des Marronniers, parc de Bellevue
BP 65/F - 03402 Yzeure cedex
Tél. : 04.70.46.81.50
Email : cdt-dev@pays-allier.com - www.allier-tourisme.com

CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ALLIER DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE SERVICE TOURISME

1, avenue Victor Hugo - 03000 MOULINS
Tél. 04.70.34.40.03
Email : vigier.P@cg03.fr - www.allier.fr
<http://guide-partenariat.cg03.fr>



ALLIER
TOURISME

Pour en savoir plus rendez-vous sur l'espace pro du C.D.T :
www.allier-tourisme.com/fr/connaitre/schema/index_schema.php